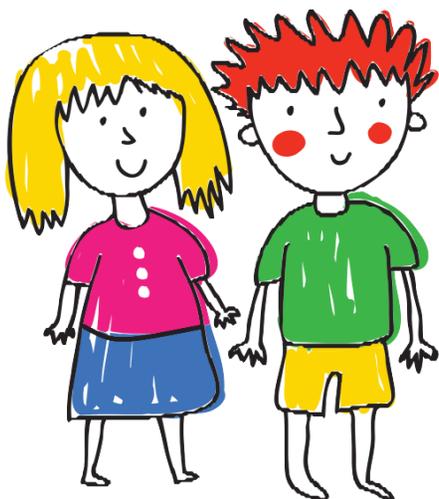


Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

(CCSÉHDAA)



Être parent d'un enfant différent, vivant un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, comporte son lot de questionnements et d'inquiétudes.

Évidemment, cela peut parfois sembler énorme lorsque nous en connaissons peu sur le système scolaire. Nous pouvons avoir l'impression de nous sentir dans un tourbillon ou même dépassé avec tous ces termes qui émergent et les événements qui s'enchaînent lors de l'intégration scolaire de notre enfant. Vouloir s'impliquer du mieux que nous pouvons auprès d'eux est souvent l'une de nos priorités en tant que parent.

Le comité consultatif, s'avère un lieu privilégié d'information et de consultation où les membres étudient divers dossiers et proposent au Centre de services des recommandations qui visent l'amélioration des services à l'ensemble de la clientèle EHDAA en faisant abstraction de tout cas personnel. Il permet de mieux connaître les contraintes auxquelles nous pouvons faire face et de donner notre avis sur les choix à faire selon les ressources disponibles.

Faire partie du CCSÉHDAA, c'est faire la différence pour nos enfants!

Fonctionnement du comité consultatif des services aux élèves HDAA

- La durée du mandat des personnes désignées est déterminée par le comité de parents en accord avec la commission scolaire (un an ou deux).
- Les membres du CCSÉHDAA établissent eux-mêmes les règles de régie interne.
- Les membres se réunissent huit à dix fois par année.
- Le calendrier des rencontres est établi lors de la première réunion du comité.
- Les rencontres ont lieu dans les locaux du Centre de services scolaire.

À qui s'adresse le comité?

À tous les parents d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le meilleur critère pour déterminer l'éligibilité est l'existence d'un plan d'intervention de reconnaissance d'élève HDAA.

C'est au comité de parents que la loi a confié le soin de désigner tous les parents membres du CCSÉHDAA. Le comité de parents est quant à lui formé d'un représentant de chaque école et d'un parent membre du CCSÉHDAA.

Pourquoi s'impliquer?

- Pour bénéficier d'une source d'informations diverses sur les services offerts au Centre de services scolaire, par les organismes partenaires et communautaires;
- Pour influencer les décisions qui touchent l'organisation des services éducatifs ainsi que l'affectation des ressources destinées à ces élèves;
- Pour représenter l'ensemble de la clientèle EHDAA et exprimer la vision parentale relativement à l'organisation des services éducatifs offerts.



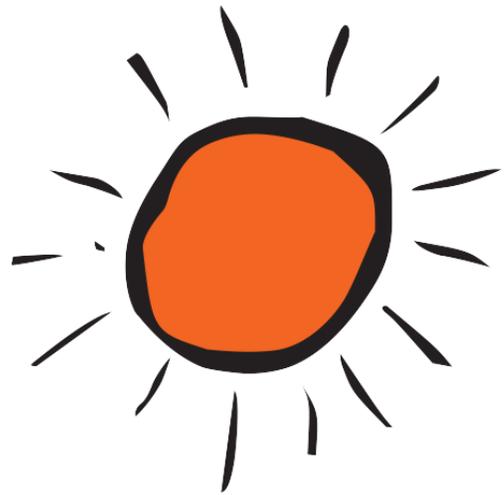


Fonctions du comité des services aux élèves HDAA

La Loi sur l'instruction publique définit les fonctions du CCSÉHDAA principalement à l'article 187, comme suit :

Le CCSÉHDAA :

- donne son avis au Centre de services scolaire sur sa politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA;
- donne son avis au Centre de services scolaire et au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves HDAA;
- donne son avis au Centre de services scolaire sur son plan d'engagement vers la réussite;
- peut aussi donner son avis au Centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention d'un élève;
- doit être consulté par le Centre de services scolaire sur toute demande d'exemption de fréquentation scolaire en raison d'un handicap physique ou mental (LIP, article 15).



Notre symbole ÉHDAA

Notre soleil orange se définit ainsi :

- La couleur orange : Pour sa visibilité, difficile de camoufler cette couleur vive, donc aucune raison particulière de camoufler nos jeunes ayant des besoins particuliers.
- Le soleil : Un rayonnement bienfaisant pour tout le monde. Nos jeunes ayant des besoins particuliers rayonnent aussi et font du bien autour d'eux. Les mesures que l'on met en place pour eux peuvent aussi être bénéfiques pour tout le monde.
- Le soleil orange : Une image positive qui apporte la joie. Nos jeunes ayant des besoins particuliers projettent une image positive par leur persévérance et leur réussite dans plusieurs domaines.
- Les rayons inégaux : À chacun de rayonner, selon ses forces et ses faiblesses.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

(CCSÉHDAA)

Le CCSÉHDAA est un comité consultatif qui regroupe autour d'une même table tous les partenaires œuvrant auprès des élèves HDAA. On y trouve des parents d'élèves HDAA, des enseignants, ainsi que des représentants du personnel, de la direction générale et d'organismes communautaires.

Pour plus d'information au sujet de ce comité :

www.fapq.qc.ca

www.csrsguenay.qc.ca

418 698-5000, poste 5402

**Centre
de services scolaire
des Rives-du-Saguenay**

Québec 

